



Conseil général  
1081 Montpreveyres

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES

**Séance du** : jeudi 9 décembre 2021

**Présidence** : Mme Martine Borgeaud

**Présence** : 21 conseillers

**PREAVIS MUNICIPAL N° 16/2021 : Budget 2022**

**LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES**

- vu le préavis municipal N° 16/2021 présenté le 9 décembre 2021 ;
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

**DECIDE**

- d'adopter le budget pour l'année 2022 tel que proposé par la Municipalité,
- de transmettre ce budget au Conseil d'Etat pour approbation.

Accepté avec 20 OUI, zéro NON et. 1 ABSTENTIONS au vote à main levée.

*La Présidente ne vote pas.*

**Ainsi délibéré en séance du 9 décembre 2021**

Montpreveyres, le 13 décembre 2021

Le Conseil général de Montpreveyres

Martine Borgeaud  
Présidente



Marion Villars  
Secrétaire

*En application de l'article 145 de la loi sur les communes LC, les décisions prises par le Conseil général, revêtant un caractère politique prépondérant, de même que les contestations portant sur des vices de procédure ou d'autres irrégularités susceptibles d'avoir affecté la décision du Conseil peuvent faire l'objet d'un recours administratif au Conseil d'Etat, conformément à la procédure administrative (Loi sur la procédure administrative – BLV 173.36).*

*La requête doit être adressée au plus tard dans les trente jours dès la publication de la décision attaquée.*